

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 16 août 2021 à 19h35 à l'église St-Antoine-Daniel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne et messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;
- 2 Adoption de l'ordre du jour;
- 3 Comptes rendus des élus;
- 4 **Correspondances:**
  - 4.1 Modification de la limite de vitesse sur la rue Notre-Dame Sud : confirmation de l'analyse par le MTQ;
  - 4.2 Publication de l'avis confirmant l'entrée en vigueur de l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines par la Municipalité d'Adstock;
  - 4.3 Nécessité du maintien du point de service CLSC et la présence d'un médecin;
- 5 **Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2021;
  - 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2021;
  - 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 juillet 2021;
  - 5.4 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à certaines associations;
  - 5.5 Constatation d'une démission et autorisation d'un appel de candidatures au Service de l'urbanisme et de l'environnement;
  - 5.6 Processus d'embauche de pompiers volontaires;
  - 5.7 Problématique du camionnage sur la route 269 : demande au MTQ;
  - 5.8 Diminution de vitesse sur la route du Mont-Adstock : demande au MTQ;
  - 5.9 Adoption du règlement numéro 268-21 modifiant la limite de vitesse sur les rues Sheink et Principale Est et sur une portion des routes du Lac-du-Huit et Sainte-Clémence;
- 6 **Aménagement, urbanisme et environnement:**
  - 6.1 Adoption du règlement numéro 266-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
  - 6.2 12, chemin du Bocage : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- 7 **Développement socio-économique:**
- 8 **Travaux publics et voirie:**
  - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien des routes locales: autorisation de signature;
  - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Redressement Accélération : dépôt d'une demande d'aide financière;
  - 8.3 Travaux dans le cadre du programme d'aide à voirie locale (PAVL) : recommandation de paiement no 3;
  - 8.4 Réseau d'égout secteur Sacré-Cœur-de-Marie - projet de déphosphatation : recommandation de paiement no 4;
  - 8.5 Projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement de la rue Principale Ouest dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) : octroi de contrat;
  - 8.6 Protection d'endroits problématiques par l'installation de glissière de sécurité : autorisation de dépense;

- 8.7 Service partagé en matière d'ingénierie et de génie civil : autorisation de dépense;
  - 8.8 Ajout d'un lampadaire sur le chemin Auclair : autorisation de dépense;
  - 8.9 Contrat de fourniture de luminaires de rues au del avec services connexes;
  - 8.10 Entretien de l'équipement roulant : autorisation de dépense;
- 9 **Sécurité publique:**
- 9.1 Achat d'une unité d'urgence pour le SSI : autorisation de dépense;
  - 9.2 Achat de vêtements pour le SSI : autorisation de dépense;
- 10 **Loisirs, culture et vie communautaire:**
- 10.1 Organisation de la fiesta par l'OTJ St-Méthode : demande d'aide financière;
  - 10.2 Fête citoyenne au Parc national de Frontenac : autorisation de dépenses;
  - 10.3 Inspection annuelle du système de réfrigération du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : autorisation de dépense;
- 11 **Affaires diverses:**
- 11.1 Appui à un projet de développement de vélo de montagne - Coopérative mont Adstock;
  - 11.2 Appui à un projet de skate park - Comité des loisirs de St-Daniel;
  - 11.3 Chemin de Saint-Jacques - autorisation de travaux et signature d'une entente;
- 12 Période de questions;
- 13 Informations et activités à venir;
- 14 Levée ou ajournement de la séance.

**21-08-252 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**CORRESPONDANCES**

**MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE NOTRE-DAME SUD :  
CONFIRMATION DE L'ANALYSE PAR LE MTQ**

Monsieur le Maire informe que la Municipalité a reçu une correspondance du ministère des Transports confirmant l'analyse de la demande de modification de la limite de vitesse sur la rue Notre-Dame Sud.

**PUBLICATION DE L'AVIS CONFIRMANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ANNEXION  
D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES PAR LA  
MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

Monsieur le Maire informe les citoyens que l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines par la Municipalité d'Adstock est entré en vigueur le 17 juillet 2021. Un avis a été publié à cet effet.

## **NÉCESSITÉ DU MAINTIEN DU POINT DE SERVICE CLSC ET LA PRÉSENCE D'UN MÉDECIN**

Monsieur le Maire informe les citoyens d'une correspondance annonçant le départ à la retraite du médecin du CLSC de Saint-Méthode. Des démarches ont été entreprises immédiatement afin de s'assurer de conserver l'offre de service en CLSC et de rappeler l'importance de préserver ce service de proximité.

## **AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **21-08-253 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2021**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de juillet 2021 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **21-08-254 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2021**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 2 758 325.59 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 JUILLET 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 juillet 2021 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

### **21-08-255 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À CERTAINES ASSOCIATIONS**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de renouveler l'adhésion de la Municipalité au COBARIC pour l'année 2021-2022 au montant de 50 \$;
- de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour l'année 2021-2022 au montant de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-256**      **CONSTATATION D'UNE DÉMISSION ET AUTORISATION D'UN APPEL DE CANDIDATURES AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que madame Annie Beaudoin, technicienne en bâtiment, a remis officiellement sa démission. La démission sera effective à partir du 27 août 2021. Toutefois, madame Beaudoin a signifié son intérêt à poursuivre son lien d'emploi avec la Municipalité à titre d'occasionnelle.

Au nom du conseil, monsieur le Maire remercie la qualité du service rendu par madame Beaudoin et rappelle l'importance de s'adresser au personnel de la Municipalité avec politesse et courtoisie.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'accepter, en date du 9 août 2021, la démission de madame Annie Beaudoin à titre de technicienne en bâtiment à temps complet et de la remercier pour les services rendus. Il est également résolu que madame Beaudoin poursuivra son lien d'emploi avec la Municipalité comme technicienne en bâtiment à titre occasionnel.

Il est également résolu d'autoriser un appel de candidatures afin de combler le poste de technicien en bâtiment à temps complet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-257**      **PROCESSUS D'EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES**

**ATTENDU** les obligations municipales en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et du schéma de couverture de risques de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de bonifier la liste de pompiers volontaires disponibles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de lancer un processus d'appel de candidatures pour des pompiers volontaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-258**      **PROBLÉMATIQUE DU CAMIONNAGE SUR LA ROUTE 269 : DEMANDE AU MTQ**

**ATTENDU** la problématique du camionnage (véhicules lourds) sur la route 269 dans les secteurs de Sacré-Coeur-de-Marie et de Saint-Méthode;

**ATTENDU** que la situation a été signalée à plusieurs reprises au MTQ;

**ATTENDU** que le carrefour des rues Notre-Dame et Principale ne permet pas facilement la circulation du trafic hors norme vers la route 269 en direction de La Guadeloupe;

**ATTENDU** que la circulation est un risque à la sécurité et que le boulevard Tardif dans le secteur Saint-Méthode ne peut être utilisé comme voie de transit;

**ATTENDU** qu'il arrive à répétition que des véhicules lourds restent coincés dans la côte près du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** le caractère accidentogène de la dernière courbe de la route 269 en direction nord;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de demander au MTQ d'identifier des alternatives pour réduire ou éviter, sauf pour livraison locale, la circulation des véhicules lourds et hors normes sur la route 269 entre Sacré-Cœur-de-Marie et Saint-Méthode et ainsi la rediriger vers la route 267.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-259     DIMINUTION DE VITESSE SUR LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK : DEMANDE AU MTQ**

**ATTENDU** que la limite de vitesse sur la route du Mont-Adstock est de 70 km/h;

**ATTENDU** les travaux de prolongement de la route jusqu'au 6<sup>e</sup> Rang dans le cadre du développement du Domaine Escapad;

**ATTENDU** que la Municipalité entrevoit aménager la portion de la route devant le chalet d'accueil de manière conviviale et sécuritaire;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prévoir une décélération de la vitesse permise à partir de la section de la route où l'on retrouve une plus grande densité de résidences;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de demander au MTQ de procéder à la modification de la limite de vitesse selon le plan de la Municipalité qui sera joint à la correspondance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-260     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-21 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES SHEINK ET PRINCIPALE EST ET SUR UNE PORTION DES ROUTES DU LAC-DU-HUIT ET SAINTE-CLÉMENCE**

**ATTENDU** que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

**ATTENDU** que des citoyens se sont adressés à la Municipalité d'Adstock afin de diminuer la limite des rues Sheink et Principale Est et sur une portion des routes du Lac-du-Huit et Sainte-Clémence;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 268-21 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2021;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 268-21;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 268-21 modifiant la limite de vitesse sur les rues Sheink et Principale Est et sur une portion des routes du Lac-du-Huit et Sainte-Clémence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**21-08-261     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de clarifier certaines définitions afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement;

**ATTENDU** que le conseil souhaite modifier l'article 10.3.3 afin de clarifier certaines incongruités et de permettre la construction de garage isolé de deux étages à l'intérieur d'un périmètre urbain;

**ATTENDU** que le conseil souhaite également permettre de plus grande superficie maximale pour les bâtiments accessoires situés sur des lots de 799 mètres carrés et moins dans un périmètre urbain;

**ATTENDU** que le conseil souhaite modifier l'article 4.5.1 afin d'inclure l'usage « pépinière » dans le groupe d'usage « Agriculture et foresterie de toute nature (a1) »;

**ATTENDU** que le conseil souhaite autoriser les exploitations acéricoles dans les zones FORéc à titre d'usage spécifiquement permis;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Michel Rhéaume lors de la séance ordinaire tenue le lundi 12 avril 2021;

**ATTENDU** que, conformément à l'arrêté 2020-008 datée du 22 mars 2020, la Municipalité a tenu une période de consultation écrite du 3 au 17 mai 2021;

**ATTENDU** que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

**ATTENDU** qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes concernées;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 266-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-262**     **12, CHEMIN DU BOCAGE : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions transitoires prévues dans le cadre d'une annexion, la réglementation de la Ville de Thetford Mines s'applique pour cette propriété;

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 212 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet déposé vise l'abattage de 8 arbres en cours avant et latérales;

**ATTENDU** les critères d'évaluation applicables à la zone;

**ATTENDU** que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 12, chemin du Bocage (lot 5 135 971 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- 8 arbres devront être replantés à l'intérieur du délai de validité du permis;
- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisés sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

### TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

21-08-263

#### PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES: AUTORISATION DE SIGNATURE

**ATTENDU** qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le Ministre des Transports peut accorder des subventions pour fins de transport;

**ATTENDU** que le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après nommé le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU** que le Programme comporte un volet Entretien, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis à la Municipalité d'Adstock, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

**ATTENDU** que le projet de la Municipalité d'Adstock a été retenu sous ce Volet et que le Ministre accepte de verser à la Municipalité d'Adstock une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière, ci-après nommée la « Convention », afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-08-264

#### PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT ACCÉLÉRATION : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-265**     **TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À VOIRIE LOCALE (PAVL) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3**

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 2 515 550\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - sous-volet redressement des infrastructures routières local (RIRL);

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 594 718\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – sous-volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRL);

**ATTENDU** que l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec inc. réalise les travaux dans le cadre du AIRL et du RIRL;

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 6 août 2021 émanant de la firme Stantec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 3 au montant de 853 337.66 \$, taxes incluses, présenté par l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec inc. relativement aux travaux dans le cadre du AIRL et du RIRL. Ce montant se décline de la façon suivante :

- 413 628.24 \$ pour le bordereau A – RIRL;
- 350 339.63 \$ pour le bordereau B – AIRRL;
- 89 369.79 \$ pour le bordereau C – Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-266**     **RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE - PROJET DE DÉPHOSPHATATION : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4**

**ATTENDU** les travaux du projet de déphosphatation sur le réseau d'égout du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** la recommandation de paiement du directeur du Service de l'ingénierie datée du 6 août 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 4 au montant de 9 354.64 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Cité Construction TM inc. relativement aux travaux du projet de déphosphatation sur le réseau d'égout du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-267**     **PROJETS DE PLACE PUBLIQUE DANS LE NOYAU VILLAGEOIS DE SAINT-MÉTHODE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) : OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu des aides financières dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour les projets de place publique de Saint-Méthode et de réaménagement des rues Sheink et Principale Ouest;

**ATTENDU** que le 11 juin 2021 a eu lieu l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU** que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Conformité</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Les Constructions de l'Amiante inc.	Oui	765 260.00 \$
Cité Construction TM inc.	Oui	544 200.96 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer à Cité Construction TM. le contrat de réalisation des projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement des rues Sheink et Principale Ouest au montant de 544 200.96 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-268**     **PROTECTION D'ENDROITS PROBLÉMATIQUES PAR L'INSTALLATION DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la réception de certaines demandes pour optimiser la sécurité sur les abords de certains chemins;

**ATTENDU** l'analyse effectuée par le Service de l'ingénierie et des travaux publics;

**ATTENDU** les propositions déposées au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser une dépense maximale de 9 000 \$, taxes en sus, pour l'installation de glissières de sécurité aux endroits problématiques observés sur les rues des Alouettes et Jolicoeur et la route du Petit-13e-Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-269**     **SERVICE PARTAGÉ EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE ET DE GÉNIE CIVIL : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** le projet de coopération intermunicipale en matière d'ingénierie et de génie civil avec les municipalités de Lambton, de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction;

**ATTENDU** que le Service de l'ingénierie souhaite se doter d'un logiciel de gestion de projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 386 \$, taxes en sus, pour l'achat de logiciel de gestion de projet dans le cadre de la coopération intermunicipale en matière d'ingénierie et de génie civil avec les municipalités de Lambton, de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-270**     **AJOUT D'UN LAMPADAIRE SUR LE CHEMIN AUCLAIR : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la demande de l'Association des propriétaires du chemin Auclair pour l'installation d'une lumière de rue sur le chemin Auclair;

**ATTENDU** la disponibilité dans la réserve financière affectée à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 000.00 \$, taxes en sus, pour l'installation d'une lumière de rue sur le chemin Auclair.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-271 CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES**

**ATTENDU** que l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

**ATTENDU** que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

**ATTENDU** qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

**ATTENDU** que la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 8 novembre 2019 (ci-après l'« Entente »);

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 26 juillet 2021 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

**ATTENDU** que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

**ATTENDU** que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Municipalité;

**ATTENDU** que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'appel d'offres et de l'article 938.0.4 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** que la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

**ATTENDU** que la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

**ATTENDU** que la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;
- que le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité;

- que le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :
  - o Conversion de 52 luminaires HPS 100W sur route MTQ par des luminaires DEL 56W, au montant de 19 832.28 \$;
  - o Conversion de 1 luminaire HPS 100W sur route MTQ par un luminaire DEL 58W, au montant de 394.42 \$;
  - o Conversion de 2 luminaires HPS 250W sur route MTQ par des luminaires DEL 98W, au montant de 841.14 \$;
  - o Remplacement de 10 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 199,20 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
  - o 14 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 662,34 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
  - o 1 câblage (poteau de métal ou béton), au montant de 99.59 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
  - o 1 mise à la terre (poteau de béton ou métallique (MALT)), au montant de 99.59 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées;
  - o Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieur junior), au montant de 2 323.00 \$;
  - o Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieur intermédiaire), au montant de 222.00 \$;
  - o Stockage d'inventaire, au montant de 829.91 \$;
  - o Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 3 983.76 \$;
  - o Fourniture et installation de 191 plaquettes d'identification, au montant de 2 377.95 \$;
- que le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires requises pour l'ajout de la conversion d'un maximum de 15 luminaires de rue supplémentaire sur le chemin Auclair et le chemin du Bocage anciennement sur le territoire de la ville de Thetford Mines incluant la fourniture et l'installation de plaquettes d'identification pour un montant maximal de 6 000.00 \$;
- que M. Carl Binette, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;
- que le conseil est autorisé à déboursier une somme de 90 000.00 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;
- que la dépense visée par la présente résolution soit affectée à la réserve financière intitulée « Lumières de rues ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **21-08-272      ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que des travaux d'entretien et de réparation du camion-benne sont nécessaires;

**ATTENDU** la surcharge occasionnée par la hausse de matériaux en lien avec la crise sanitaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 47 115.00 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation d'une benne de camion;
- d'affecter 36 745 \$ à la réserve financière intitulée « Boîte camion » et de financer le résiduel à même le montant d'aide reçu dans le cadre de la COVID.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**21-08-273**     **ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE POUR LE SSI : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la fin de vie utile de l'unité d'urgence actuelle;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à l'achat d'une nouvelle unité;

**ATTENDU** le règlement d'emprunt numéro 234-18;

**ATTENDU** les recherches effectuées par le SSI pour identifier le véhicule adéquat au meilleur prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de procéder à l'achat d'une unité d'urgence (Freightliner M2 106 2010) provenant de la Ville de Bois-des-Filion au montant de 265 000 \$, taxes en sus;
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 234-18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-274**     **ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE SSI : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la nécessité de remplacer et acquérir de nouveaux vêtements pour la brigade du SSI;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 297.36, taxes en sus, pour l'achat de vêtements pour la brigade du SSI.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**21-08-275**     **ORGANISATION DE LA FIESTA PAR L'OTJ ST-MÉTHODE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

L'OTJ St-Méthode s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation de la Fiesta sous la tente qui aura lieu le 3 septembre 2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de verser une subvention de 2 000 \$ à l'OTJ St-Méthode pour l'organisation et la tenue de l'activité de la Fiesta sous la tente qui aura lieu le 3 septembre 2021 tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-276**     **FÊTE CITOYENNE AU PARC NATIONAL DE FRONTENAC : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** la création d'une fête annuelle municipale dans le cadre de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de promouvoir nos attraits locaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 2 500 \$ pour la tenue du 14 août de la Fête municipale estivale au Parc national de Frontenac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-277 INSPECTION ANNUELLE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** l'importance d'effectuer une inspection annuelle du système de réfrigération de la glace du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser une dépense de 918.21 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une inspection du système de réfrigération de la glace du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

**21-08-278 APPUI À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE VÉLO DE MONTAGNE - COOPÉRATIVE MONT ADSTOCK**

**ATTENDU** que le Plan de développement du Pôle récréotouristique du mont Adstock réalisé par la firme Zins Beauchesne et associées recommande un développement de la montagne sur quatre saisons;

**ATTENDU** que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE), vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

**ATTENDU** que la Coopérative récréotouristique du Mont Adstock souhaite y déposer une demande d'aide financière pour l'aménagement de 7 km de sentiers de vélo de montagne;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'appuyer le projet;

**ATTENDU** qu'advenant une réponse positive, une entente de service devra être conclue avec la Coopérative récréotouristique du Mont Adstock pour les sentiers de vélo de montagne afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock appuie le projet de la Coopérative récréotouristique du Mont Adstock pour le projet d'aménagement de 7 km de sentiers de vélo de montagne afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à conclure une entente de service avec la Coopérative récréotouristique du Mont Adstock pour les sentiers de vélo de montagne afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-279     APPUI À UN PROJET DE SKATE PARK - COMITÉ DES LOISIRS DE ST-DANIEL**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite, à travers sa Politique des familles et des aînés, créer des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif pour tous;

**ATTENDU** que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE), vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

**ATTENDU** que le Comité des loisirs Saint-Daniel souhaite y déposer une demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de skatepark au ParcCool à Saint-Daniel;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'appuyer le projet;

**ATTENDU** qu'advenant une réponse positive, une entente de service devra être conclue avec le Comité des loisirs Saint-Daniel pour le skatepark au ParcCool à Saint-Daniel afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock appuie le projet du Comité des loisirs Saint-Daniel pour le projet de skatepark au ParcCool à Saint-Daniel afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à conclure une entente de service avec le Comité des loisirs Saint-Daniel pour le skatepark au ParcCool à Saint-Daniel afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-08-280     CHEMIN DE SAINT-JACQUES - AUTORISATION DE TRAVAUX ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

**ATTENDU** que le chemin Saint-Jacques, le Compostelle des Appalaches sillonne le territoire adstockois;

**ATTENDU** qu'un segment est jugé dangereux pour la sécurité des usagers en raison de la configuration étroite et l'absence d'accotement sur le chemin Sacré-Coeur Est;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aménager un sentier hors chaussée afin d'améliorer la sécurité des marcheurs;

**ATTENDU** que les propriétaires concernées sont en accord avec l'aménagement d'un sentier sur leur propriété et le consentement d'un droit de passage;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à des ententes avec ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'aménagement d'un sentier pédestre sur les lots 5 136 036 et 5 135 362 du Cadastre du Québec;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, un contrat de cession d'un droit de passage et d'aménagement d'un sentier pédestre au profit de la Municipalité avec les propriétaires des lots 5 136 036 et 5 135 362 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

## **INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

### **21-08-281    LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de lever la séance à 20h52.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et secrétaire-  
trésorière,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin